

e-Newsletter



LE MAGAZINE NUMÉRIQUE DE LA COLLECTIVITÉ DE SAINT-MARTIN

N°24

JUILLET-AOÛT 2016

CÉLÉBRATION NATIONALE UN 14 JUILLET SOUS LE SIGNE DE L'UNITÉ

La célébration de la fête Nationale s'est déroulée dans un contexte particulier, jeudi 14 juillet 2016, après les événements tragiques survenus sur le territoire. C'est dans une ambiance de recueillement et d'unité que les officiels et la population ont partagé cette fête de la nation française.

La célébration de la fête nationale a débuté tôt dans la matinée du jeudi 14 juillet, avec la messe œcuménique célébrée à l'église catholique de Marigot, en présence de nombreux officiels et des membres de la société civile saint-martinoise. A pied, comme le veut la tradition, l'ensemble des invités se sont dirigés vers le monument aux morts dans le jardin de la Collectivité, où se tenait la commémoration officielle.



LA COLLECTIVITÉ FINALISE LE PLAN D'ADRESSAGE DE SAINT-MARTIN

(page 4)



CRÉATION D'UN BTS HÔTELLERIE - RESTAURATION

(page 5)





L'édito de la Présidente

Chers concitoyens,

En cette période estivale, la collectivité a mis en place quatre événements majeurs en faveur de la jeunesse : l'opération tickets Sport & Culture qui a rencontré un franc succès cette année encore, les cours de révision gratuits pour les 6-12 ans au mois d'août, l'opération Lend a Hand en partenariat avec une cinquantaine d'entreprises locales et la manifestation Successful Departure, le 12 août prochain, dont l'objectif est d'aider les jeunes à préparer leurs études. Nous avons également de nombreux jeunes en emploi-vacances au sein des services de la collectivité, et nous avons récompensé les lauréats aux examens 2016, le 29 juillet, lors d'une cérémonie dédiée au centre culturel de Sandy Ground.

La collectivité profite des grandes vacances pour rénover les établissements scolaires avant la reprise de la classe. Le lycée des îles du Nord fait actuellement l'objet de travaux parasismiques, prévus dans le cadre du plan séisme Antilles.

La collectivité procède aussi à la création de trottoirs dans le secteur de Cripple Gate, pour sécuriser les piétons. J'ajoute que des travaux d'envergure sur les réseaux d'eau et d'assainissement viennent d'être lancés par l'Etablissement des Eaux et de l'Assainissement (EEASM). Ce sont des travaux d'utilité publique, c'est pourquoi je remercie par avance les commerçants et usagers de leur patience et de leur compréhension.

Durant la trêve estivale, nous poursuivons le travail engagé et je vous donne rendez-vous à la rentrée de septembre pour la prochaine newsletter.

Je souhaite à chacun d'entre vous d'excellentes vacances.



Rendus sur le Front de mer, les officiels ont ensuite salué le défilé des troupes, sur le boulevard de France, avant de regagner le chapiteau où avaient lieu les allocutions des élus et le vin d'honneur. Chelsea Jighail, Présidente du conseil territorial des jeunes, a fait sa première allocution du 14 juillet. Tournées vers la jeunesse, ses paroles d'encouragement ont eu une portée particulière au vu de l'actualité. Chacun à leur tour, la Présidente du conseil territorial Aline Hanson, le sénateur Guillaume Arnell, le député Daniel Gibbs et la préfète Anne Laubies, sont revenus sur les faits divers violents ayant touché le territoire quelques jours auparavant.

La Présidente Aline Hanson a passé les réalisations du secteur de Marigot en revue, rappelant les concrétisations et les projets initiés sous sa mandature.

Tous ont évoqué la symbolique du 14 juillet et adressé un message d'unité et de fraternité à la population, dans un contexte relativement tendu.

Les festivités se sont poursuivies en soirée avec les animations sportives et culturelles pour les enfants, les courses du 14 juillet et le podium musical. La fête a été ponctuée d'un joli feu d'artifice du 14 juillet pour le plus grand plaisir des nombreuses personnes venues l'admirer.

Un 14 juillet au goût amer, puisque c'est en fin de soirée que Saint-Martin apprenait l'horreur perpétré à Nice, faisant 84 victimes et près de 300 blessés.



Newsletter numérique de la Collectivité de Saint-Martin

DIRECTRICE DE LA PUBLICATION : Aline Hanson

RÉDACTION DES TEXTES ET PHOTOS : service communication de la Collectivité de Saint-Martin

COPYRIGHT : Collectivité de Saint-Martin. Rue Victor Maurasse. BP 374 Marigot. 97054 Cedex.

INSCRIVEZ-VOUS À LA NEWSLETTER DE LA COLLECTIVITÉ DE SAINT-MARTIN !

Faire une demande par mail à nathalie.longato@com-saint-martin.fr

Par téléphone : veuillez contacter le service communication de la Collectivité au 0590 29 56 60.

La cité scolaire officiellement inaugurée

La cité scolaire Robert Weinum a été inaugurée, lundi 04 juillet 2016, par la Présidente Aline Hanson, la Préfète Anne Laubies, les parlementaires Daniel Gibbs et Guillaume Arnell, le recteur de l'Académie de Guadeloupe Camille Galap, les élus locaux, la directrice de la Semsamar, Marie-Paule Bélénius-Romana et l'ensemble de la communauté éducative de Saint-Martin.

Le projet de création d'une cité scolaire est né sous la précédente mandature et a été concrétisé sous l'actuelle. Ce projet fédérateur était une nécessité, il a été porté de façon unanime par les élus du territoire dans l'intérêt des élèves de Saint-Martin, et par la communauté éducative qui attendait depuis longtemps cette réalisation.

Ainsi, la cité scolaire Robert Weinum a ouvert ses portes à la rentrée de janvier 2016, avec à son actif un collège de 400 places et un lycée de 550 places. Il s'agissait par cette réalisation de désengorger le lycée et le collège de Marigot et d'offrir aux élèves des conditions d'apprentissage optimales.

Le proviseur de l'établissement, Frantz Gumbs, a organisé le fonctionnement de la cité scolaire sous l'égide du Rectorat, afin que les élèves, mais aussi le corps enseignant, bénéficient d'un lieu d'apprentissage adapté à leurs besoins. Après 6 mois de fonctionnement, l'établissement fait l'unanimité grâce à son agencement très ventilé, ses salles de classe



spacieuses et équipées, son complexe sportif moderne et fonctionnel, et un enseignement de qualité. L'inauguration du bâtiment a été l'occasion pour les élus locaux de rappeler les enjeux de cette réalisation structurante pour le territoire, dont la construction a été soutenue financièrement par les fonds européens et de l'état à hauteur de 14,8 M€. La collectivité de Saint-Martin a apporté le reste du financement, qui s'élève - tout aménagement compris - à 20M€.

Après avoir mis en lumière les atouts de la cité scolaire, la Présidente Aline Hanson a rendu un hommage appuyé à feu Robert Weinum, personnalité

très appréciée à Saint-Martin, dont l'édifice porte le nom. Présents lors de l'inauguration, les enfants et petits-enfants de monsieur Weinum ont été très touchés des honneurs rendus à leur aïeul.

Après les discours d'usage, les invités ont été conviés au dévoilement des plaques commémoratives de cette journée d'inauguration, l'une pour le collège, l'autre pour le lycée. Les convives ont ensuite visionné un film sur la genèse du projet avant de partager le verre de l'amitié et d'assister au spectacle musical et de danses traditionnelles donné par Gunslingers et Grain d'Or.



Sept agents reçoivent leur attestation d'auxiliaire de bibliothèque

Sept agents de la collectivité de Saint-Martin, auxiliaires de bibliothèque dans les écoles publiques, ont obtenu leur attestation de formation, le 13 juillet dernier, des mains de la conseillère territoriale, Nadine Jermin-Paines. Représentant la Présidente Aline Hanson, la conseillère territoriale les a chaleureusement félicités au nom de la Présidente et des membres du conseil territorial de Saint-Martin.

Les sept stagiaires ont suivi leur formation d'auxiliaire de bibliothèque auprès du GRETA de Saint-Martin. Ils se sont formés sur une année, tout en continuant d'exercer leur poste au sein de la collec-

tivité, grâce à des horaires aménagés.

Les épreuves finales sont venues de métropole, et l'examen a été supervisé par madame Gladys Gonfrier, présidente de l'association des bibliothèques de France (ABF).

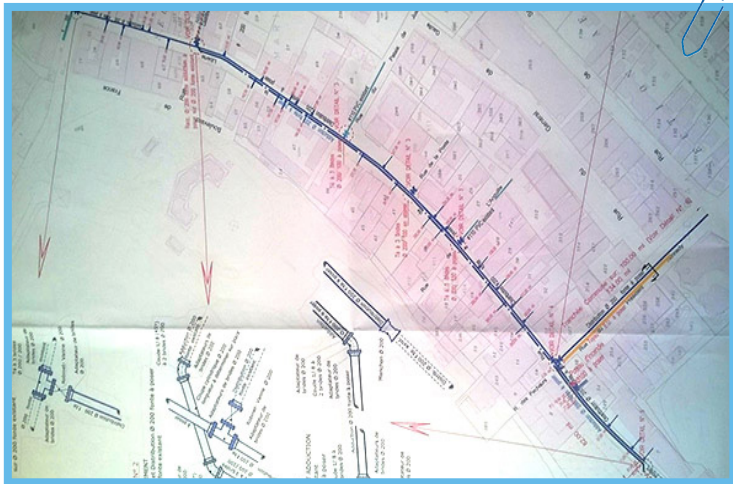
Cette montée en compétences des agents auxiliaires de bibliothèque de la Collectivité a été saluée par la conseillère territoriale Nadine Jermin-Paines qui lors de son allocution a indiqué « qu'il n'y avait pas d'âge pour se former, les récipiendaires représentant un exemple valorisant pour leurs collègues ».

Présents aux côtés de l'élue, le directeur de l'éducation Medhy Boucard et le représentant du GRETA



Roger Annerose, en ont profité pour remercier toutes celles et ceux qui se sont investis dans la réussite de cette formation qualifiante.

Travaux de renouvellement des canalisations d'eau et d'assainissement dans le centre-ville de Marigot



Louis Fleming, Président de l'Établissement de L'eau et de l'Assainissement de Saint-Martin (EEASM) informe la population du démarrage à compter du dimanche 31 juillet 2016 des travaux de remplacement des anciennes canalisations d'eau potable et d'eaux usées, dans le centre-ville de Marigot, rue de la Liberté, rue Kennedy, rue du Palais de Justice.

Ces travaux se dérouleront en 5 phases distinctes, sur une durée de 4 mois

- **La 1ère phase concerne la rue du Palais de Justice**, depuis l'intersection de la rue du Général de Gaulle jusqu'à l'intersection de la rue de la Liberté. Les travaux débuteront dimanche 31 juillet pour s'achever le 06 août 2016. Ils seront réalisés en 3/8 de nuit et de jour. La rue du Palais de Justice sera fermée à la circulation automobile pendant la durée des travaux. La déviation se fera par la rue de l'Anguille et la rue de la Mairie. Des panneaux de signalisations seront installés sur les axes concernés pour guider les automobilistes.
- **La 2e phase de travaux concerne la rue de la Liberté**, du croisement de la rue Félix Eboué au croisement de la rue de l'Anguille. Les travaux seront réalisés sur 4 semaines (7h – 15h). La rue sera fermée à la circulation automobile. La déviation se fera par le boulevard de France.
- **La 3e phase de travaux concernera la rue Kennedy**. La circulation automobile sera effectuée à sens unique du centre-ville vers Low-Town. Ces travaux dureront 3 semaines.
- **La 4e phase concerne la rue de la Liberté**, entre le croisement de la rue de l'Anguille et le croisement de la rue Kennedy. Les travaux s'étaleront sur 3 semaines. La portion de rue sera fermée à la circulation automobile.
- **La 5e phase de travaux concerne la portion de la rue de la Liberté située entre le rond-point de l'Office de Tourisme et le croisement de la rue Kennedy et la portion située entre le croisement de la rue Félix Eboué et la rue de la République**. Ces deux phases seront réalisées simultanément.

Les travaux entre l'intersection de la rue Kennedy et le rond-point de l'Office de tourisme dureront 4 semaines. Une circulation à sens unique pourra être envisagée en fonction de l'avancée du chantier. La déviation se fera par le Boulevard de France.

La pose de canalisations sur la portion de la rue de la Liberté située entre le croisement de la rue Félix Eboué et la rue de la République, se déroulera sur une durée de 3 semaines.

Ces travaux d'envergure vont permettre de remplacer les canalisations d'eau potable et d'assainissement vétustes. Pendant les phases de travaux, la rue de

La collectivité finalise le plan d'adressage de Saint-Martin



Le 1er vice-président Guillaume Arnell a tenu une conférence de presse, lundi 25 juillet 2016, afin d'annoncer le démarrage des travaux sur le terrain de la mission d'assistance pour la consolidation et la finalisation du plan d'adressage de la collectivité de Saint-Martin. Il s'agit par ce travail de finaliser la nomination des voies et de poser les plaques dénominatives, afin de clarifier l'adressage sur le territoire.

C'est accompagné de Rosette Parotte, responsable du recensement et de l'adressage au sein de la Collectivité, et de Louis Musquet, géomaticien du cabinet URBIS, que le 1er vice-président a présenté ce dispositif. Après un premier marché public attribué à URBIS en 2012 pour poser le diagnostic des voies et bâtiments à nommer, un travail avait été débuté sur le terrain pour la nomination des voies. Ce second marché va maintenant permettre de finaliser ce travail, de supprimer les doublons (certaines rues portent le même nom, ce qui n'est plus possible dans le règlement actuel) et d'apposer les plaques dénominatives des rues et bâtiments. Ce dispositif concorde avec la mise en œuvre du plan d'adressage de Saint-Martin, avec l'objectif final d'affiner les adresses de chaque citoyen. La tâche d'URBIS consiste aussi à mener une phase d'enquête sur le terrain pour repérer les voies et bâtiments nommés depuis 2012 et les répertorier dans une base de données. Certaines voies seront renommées par une commission CATU créée à cet effet.

Le travail de terrain débutera dans le courant du mois d'août 2016, toutes les informations recueillies veilleront à optimiser la qualité de l'adressage à Saint-Martin. Elles seront intégrées au Système d'Information et de Géolocalisation (SIG), qui pourra ensuite être utilisé par tout un chacun pour localiser un lieu ou une personne.

la Liberté sera fermée à la circulation automobile. Les piétons pourront circuler, leur accès sera balisé. Une signalisation précise sera installée dans le centre-ville afin de guider les automobilistes vers les voies de déviation.

Les livraisons commerciales rue de la Liberté, devront se faire à pied, à partir du boulevard de France. Il est demandé aux livreurs de respecter les horaires de livraison établis, soit entre 16h et 6h.

L'établissement de l'Eau et de l'Assainissement communiquera par voie de presse lors du lancement de chaque phase de travaux, afin de rappeler l'information au public. L'EEASM s'excuse à l'avance de la gêne occasionnée par ces travaux d'utilité publique. Il est demandé aux automobilistes de respecter la signalisation qui sera en place dans le centre-ville de Marigot.

Un pôle d'excellence et un BTS Hôtellerie-Restauration à Saint-Martin !



La Présidente Aline Hanson et Michel Sanz, le représentant du recteur, ont officiellement lancé la création d'un Pôle d'excellence hôtellerie-restauration-tourisme à Saint-Martin, lors d'une conférence de presse conjointe, le 24 juin 2016. Un projet soutenu par la ministre des Outre-mer George Pau-Langevin, qui a elle-même annoncé la création du pôle d'excellence par voie de presse. La première action au sein du pôle d'excellence est la mise en place à compter de la rentrée 2016 d'un BTS Hôtellerie-Restauration trilingue, en alternance.

C'est une avancée importante pour Saint-Martin. Le Président de la République, François Hollande, avait d'ailleurs lui-même annoncé la création de ce pôle d'excellence, lors de sa venue à Saint-Martin, le 08 mai 2015. Ce dispositif était fortement attendu par la

Présidente Aline Hanson et sa majorité, compte-tenu des besoins criants en formations post-bac sur le territoire. Une demande à laquelle le Rectorat a immédiatement répondu, en prenant en main la logistique de création du dispositif.

Pour mener à bien la mise en œuvre du premier BTS qui sera enseigné au sein du pôle d'excellence (un BTS hôtellerie – restauration option A), la collectivité de Saint-Martin et le Rectorat de Guadeloupe ont initié un partenariat avec le GRETA, qui assurera l'enseignement théorique du BTS et l'association des hôteliers de Saint-Martin (AHSM), puisque des hôtels de la place ont accepté de se charger de l'enseignement technique.

C'est en présence de la Présidente du GRETA, Jeanine Hamlet, et du Président de l'AHSM, Phi-

lippe Thevenet, que la Présidente Aline Hanson et le représentant du recteur Michel Sanz ont annoncé le fonctionnement un peu particulier de ce BTS. C'est dans l'objectif d'offrir aux jeunes du territoire des perspectives d'emploi qui répondent aux besoins des professionnels du secteur du tourisme que ce BTS a été créé. Il sera enseigné en trois langues : le français, l'anglais et l'espagnol. Les étudiants alterneront des périodes de formation théorique au GRETA et un apprentissage in situ le reste du temps, dans les hôtels de Saint-Martin ayant signé partenariat avec le rectorat.

Partenaires du projet, le Pôle Emploi, l'organisme OPCALIA et LADOM, apportent également leur pierre à l'édifice en finançant des places au sein du BTS pour Pôle Emploi, en finançant la formation théorique pour Opcalia, et en prenant en charge les billets d'avion des étudiants lors du stage à l'international, pour Ladom.

Cette formation diplômante démarrera au mois d'octobre, une quinzaine de places seront disponibles. Ce BTS a la particularité de s'adresser à des demandeurs d'emploi diplômés du baccalauréat et à des salariés en contrat de professionnalisation. C'est un BTS reconnu en France et sur le territoire européen, qui devrait faire des émules.

Comme l'a précisé la ministre des Outre-mer, le pôle d'excellence accueillera un BTS Tourisme et dès 2018 une licence professionnelle, puis un master professionnel. Le centre international de langues de Saint-Martin viendra compléter ce dispositif en apportant un enseignement linguistique de qualité.

Dix policiers territoriaux formés au maniement des armes

La Présidente Aline Hanson a reçu, lundi 11 juillet 2016, dix policiers territoriaux venant d'effectuer leur formation préalable à l'armement (FPA). Depuis 2015, la collectivité de Saint-Martin a gonflé les rangs de sa police territoriale, en augmentant son effectif de 22 à 32 policiers.

Cette initiative s'inscrit dans le cadre de la professionnalisation des agents territoriaux dans l'objectif de renforcer les moyens de prévention sur le territoire. Dispensée par la délégation régionale du Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT), la formation s'est déroulée au centre de tir de l'Anse Marcel.

Les deux premières journées de la formation ont concerné l'aspect théorique, tandis que les deux semaines qui ont suivi ont permis aux policiers de se former au maniement technique des armes à feu. Le chef de la police territoriale, Albert Conner, a salué ses nouvelles recrues qui ont fait preuve d'une bonne motivation.

La Présidente Aline Hanson a félicité les dix poli-



ciers qui sont désormais aptes au port d'arme, pour leur implication ; elle les a encouragés à adopter un comportement exemplaire une fois armés.

La Présidente tient également à remercier le

CNFPT, et salue le partenariat de l'association de tir de Saint-Martin, représentée par son Président monsieur Jacques Lelièvre et monsieur Robert David propriétaire des lieux, qui ont permis que cette formation ait lieu à Saint-Martin.

Lend a Hand, une opération précieuse pour la jeunesse locale



Le 1er juillet 2016, une nouvelle édition de l'opération Lend A Hand, initiée par la collectivité de Saint-Martin, a démarré avec la mobilisation de 126 jeunes répartis dans 56 entreprises.

Cela fait maintenant 7 ans que la collectivité a mis en place ce dispositif, visant à mettre en contact les jeunes en recherche d'emploi et les entreprises de la place. Depuis 2 ans, la collectivité a passé une convention avec LF Développement qui assure la formation sur le savoir être en entreprise. Parmi les 56 entreprises qui sont impliquées dans Lend a Hand, 6 viennent de rejoindre l'opération cette année. La Présidente, Madame Aline HANSON, souhaite tout particulièrement leur exprimer ses sincères remerciements pour leur confiance et leur engagement.

Les 56 entreprises partenaires de la collectivité sont un précieux soutien. La Présidente les encourage à poursuivre ce partenariat sur les prochaines éditions. Comme elle l'a signifié : « La situation économique et sociale du territoire reste préoccupante et il est particulièrement important de réunir le monde de l'entreprise et notre jeunesse. C'est l'objectif de cette opération ». Ainsi plus de 100 000 € sont budgétés en faveur de cette action chaque année par la collectivité.

Le 1er juillet, date du début de l'opération, les stagiaires ont été accueillis par le directeur général du pôle de Développement Humain de la Collectivité, monsieur Thierry GOMBS, qui leur a prodigué les premiers conseils.

Cette année, une expérience innovante est conduite avec l'hôtel 5 étoiles Belmond La Samanna, engagé depuis plusieurs années dans le dispositif Lend a Hand.

« C'est important qu'un hôtel de cette envergure ouvre ses portes à nos jeunes avec une perspective de recrutement pour les meilleurs d'entre eux », explique Corine PINEAU, responsable du service Accueil, Information, Orientation, qui supervise ce dispositif pour la Collectivité.

Lors de leur accueil, les jeunes affectés dans cet établissement ont pu découvrir le groupe Belmond et voir l'étendue de ses activités à travers le monde. Une expérience unique pour ces jeunes, qui rêvent d'embrasser une carrière dans l'hôtellerie-restauration.

La collectivité de Saint-Martin remercie les 56 entreprises du dispositif Lend a Hand pour leur investissement auprès des jeunes du territoire. C'est par ce type de partenariat fructueux que des opportunités professionnelles peuvent s'ouvrir à eux.



Médiathèque : Un espace dédié aux malvoyants



La médiathèque territoriale, située rue Jean-Luc Hamlet à Concordia, est dotée d'un espace consacré aux malvoyants. Cet espace prend progressivement corps avec l'installation d'une bibliothèque comportant des romans en gros caractères et des ouvrages en braille destinés aux adultes et aux enfants. Des outils multimédias adaptés aux personnes malvoyantes sont également mis à disposition du public. Une initiative visant à donner libre accès à la culture à tous les publics.

Depuis son ouverture en août 2014, la médiathèque territoriale a développé ses services, en proposant notamment une bibliothèque particulièrement bien achalandée dans tous les domaines de lecture. Les 1000 abonnés de la médiathèque peuvent ainsi se délecter de nombreux ouvrages constituant la bibliothèque et de nouveaux livres qui arrivent régulièrement pour venir compléter les collections.

La collectivité de Saint-Martin invite la population, notamment la jeunesse, à profiter de cette infrastructure publique pour découvrir la littérature et s'imprégner des nombreux livres à disposition du public.

Durant la période estivale, du 18 Juillet au 27 août 2016, la Médiathèque territoriale est ouverte les jours suivants :

- Lundi : 14h-19h
- Mardi au Vendredi : 08h15-14h00
- Samedi 09h-13h



107 colonnes de tri installées sur le territoire



Débutée jeudi 23 juin 2016 par la Direction de l'Environnement et du Cadre de Vie de la collectivité de Saint-Martin, l'installation des nouvelles colonnes de tri-sélectif est en cours sur le territoire de la collectivité.

Au total, 107 colonnes supplémentaires déployées sur tout le territoire seront mises à la disposition du public d'ici la fin de l'année 2016.

Cette opération intervient dans le cadre de la campagne de sensibilisation au tri-sélectif des déchets ménagers, lancée par la collectivité de Saint-Martin au mois de mai 2016, avec l'objectif de collecter 22kg de déchets recyclés par habitant à l'horizon 2018.

Par cette action citoyenne, la Collectivité de Saint-Martin s'est engagée à faire du tri sélectif un geste systématique à Saint-Martin. La population est invitée à prendre part activement à cette campagne qui vise à protéger notre environnement, en faisant du tri sélectif un geste quotidien.



2) LES ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DU MOIS

Rencontres protocolaires avec les Pays-Bas

La Présidente Aline Hanson a rencontré, mercredi 13 juillet 2016, monsieur Chris Johnson, le nouveau représentant du Royaume des Pays-Bas à Sint Maarten. Le lundi suivant, la Présidente a reçu à nouveau Chris Johnson, cette fois accompagné de Richard Van Zwol, secrétaire général du ministère de l'intérieur des Pays-Bas, en visite sur l'île.

Chris Johnson a pris ses fonctions de représentant du Royaume des Pays-Bas à Sint Maarten, le 1er juin dernier. Il était auparavant élu en charge des affaires constitutionnelles, sur son île natale de Saba, où il a joué un rôle décisif lors du changement de statut des îles néerlandaises en 2010. C'était donc sa première visite protocolaire à la Présidente Aline Hanson, accompagnée du conseiller territorial Louis Fleming, en charge de la coopération régionale et du sénateur Guillaume Arnell.

Après un tour de table de présentation, les discussions se sont naturellement orientées vers les sujets de coopération transfrontalière. Chris Johnson s'est également intéressé au statut constitutionnel de Saint-Martin et aux relations de la collectivité avec l'état français, à la gestion des fonds européens et au rôle de la Guadeloupe dans ce processus. L'intérêt pour Saint-Martin d'adhérer aux organisations caribéennes telles que l'Association des Etats de la Caraïbe (AEC), la Communauté caribéenne CARICOM, ou encore l'Organization of Eastern Caribbean States (OECS), a également été soulevé.

Chris Johnson est en outre chargé d'entretenir les relations entre le Royaume et country Sint Maarten dans l'objectif de les approfondir. Dans le domaine de la coopération, il a estimé que de nombreux axes de coopération étaient envisageables avec Saint-Martin et les autres îles de la région.



Lundi 18 juillet 2016, ce fut au tour de Richard Van Zwol, conduit par Chris Johnson, de venir à la rencontre de la Présidente Aline Hanson. Secrétaire général du ministère de l'intérieur du Royaume des Pays-Bas, Richard Van Zwol s'est rendu à Sint Maarten pour étudier les relations entre le Royaume et Sint Maarten. Des relations que le Royaume des Pays-Bas souhaite optimiser. Parmi ses priorités, Richard Van Zwol a déclaré vouloir renforcer les actions de coopération inter-régionales, en créant un cadre de coopération propice et adapté aux besoins des territoires caribéens.

La Présidente a salué cette démarche volontariste du Royaume des Pays-Bas qui ne pourra qu'appuyer les relations de coopération entre Saint-Mar-

tin et Sint Maarten.

Les délégataires néerlandais ont ensuite été accompagnés sur le terrain des réalisations issues de la coopération régionale. Conduits par Alex Richards, directeur des Affaires européennes et de l'action extérieure, ils ont en premier lieu visité la station marégraphique inaugurée en juin dernier sur le port de Galisbay. Charlotte Terrac, responsable de la cellule de gestion des risques majeurs, a effectué une présentation détaillée de ce nouvel équipement préventif. Puis, ce fut au tour du docteur Louis Jeffry de présenter à la délégation néerlandaise le travail réalisé au sein de l'Observatoire de la Santé de Saint-Martin/Sint Maarten.





Décision du conseil constitutionnel : Réaction de la Présidente Aline Hanson

Le changement statutaire de 2007 n'était pas neutre financièrement. Il avait en réalité un coût caché : près de 12 millions d'euros, chaque année, à la charge des saint-martinois.

Par une décision du 1er juillet 2016, le Conseil constitutionnel a déclaré conformes à la Constitution les dispositions qui permettent, chaque année, à l'État de ne pas compenser les charges liées à l'exercice des compétences communales transférées, le 15 juillet 2007, à la Collectivité de Saint-Martin, à hauteur du montant des dotations au titre de l'octroi de mer que percevait la commune de Saint-Martin.

Ces dotations représentaient 11,6 millions d'euros par an (valeur 2006), soit environ 20 % des charges communales.

Pour arriver à cette conclusion, le Conseil constitutionnel considère notamment que les dotations au titre de l'octroi de mer ne constituaient pas une « ressource propre » de la commune et qu'il n'existe aucun principe constitutionnel imposant de compenser intégralement les transferts de compétences intervenant entre des collectivités territoriales.

Le moyen invoqué par la collectivité de Saint-Martin tenant à la contrariété des dispositions critiquées avec la loi organique du 21 février 2007 n'est pas évoqué dans la décision alors qu'il résulte clairement de ce texte et des travaux parlementaires que le législateur organique a souhaité assurer une compensation intégrale des transferts de compétences, y compris de ceux provenant de la commune.

Informée ce matin de cette décision, Madame Aline Hanson, Présidente du conseil territorial, tient à adresser le message suivant à la population et aux entreprises de Saint-Martin :

« L'État a toujours refusé d'ouvrir un dialogue sur la question de la juste compensation des transferts de compétences intervenus en 2007. Contre toute attente, la décision du Conseil constitutionnel n'est pas favorable à Saint-Martin. C'est une réelle déception même si cette décision ne clôt pas la procédure judiciaire en cours.

Tous nos interlocuteurs ignorent délibérément le fait que le déséquilibre structurel, lié à l'absence de compensation d'une part importante des charges liées à l'exercice des compétences communales transférées à la collectivité, est à l'origine des difficultés auxquelles Saint-Martin doit faire face depuis sa création.

Je le dis très clairement, cette situation est choquante.

Je suis scandalisée de constater que seuls les arguments de l'Etat ont été pris en compte et que les principaux arguments de la collectivité ne sont même pas traités dans la décision.

Je rappelle en outre que le représentant du Premier ministre a reconnu, lors de l'audience, l'insuffisance de la compensation.

Le préjudice de 100 millions d'euros subi par la collectivité depuis 2009 a vraisemblablement pesé dans la balance et je note d'ailleurs que la seule préoccupation exprimée par les membres du Conseil a porté sur l'enjeu financier de la QPC.

Le préjudice pour Saint-Martin est énorme. Ces 100 millions d'euros, qui manquent cruellement à la collectivité, handicapent considérablement nos politiques publiques.

Je suis sûre que ces moyens financiers qui, sur le plan de l'équité, sont dus à la collectivité, auraient permis :

- d'agir davantage en faveur de notre jeunesse en lui offrant un meilleur encadrement éducatif, sportif et culturel et, ce faisant, de mieux prévenir la délinquance ;
- d'augmenter nos marges de manœuvre en matière d'investissements et ainsi de rattraper notre retard structurel ;
- d'améliorer la compétitivité de nos entreprises en instaurant un dispositif équivalent au CICE visant à réduire le coût du travail et, partant, le taux de chômage.

En conclusion, je déplore cette décision qui, contrairement aux engagements officiels, maintient la collectivité dans une situation financière extrêmement difficile et pose la question de son autonomie réelle.

Ce sont les Saint-Martinois qui en supportent les conséquences au quotidien. Comprenez-moi bien, par ce message, je ne demande pas l'aumône... à l'Etat, mais simplement que les compensations qui, partout ailleurs sur le territoire national, sont accordées aux collectivités, le soient aussi à Saint-Martin. Je conclus en reprenant les mots du Président de la République lors de sa venue à Saint-Martin le 8 mai 2015 : « l'autonomie ne veut pas dire que la solidarité nationale aurait disparu, elle doit au contraire se manifester et faire en sorte que vous puissiez être accompagnés (...) »

Nous en sommes loin. Avant même de parler de « solidarité nationale », je demande avec force que les dispositions de la loi organique soient pleinement respectées.

Saint-Martin doit être traité de manière juste au sein de la République. »

Victor Schoelcher à l'honneur lors de la fête de Grand Case !



Judi 21 juillet, la Présidente Aline Hanson, la préfète Anne Laubies, le Député de Saint-Martin et Saint-Barthélemy Daniel Gibbs, les élus du conseil territorial et diverses personnalités locales, ont rendu hommage à l'abolitionniste Victor Schœlcher, tout en célébrant le village de Grand Case.

L'hommage a débuté par une messe œcuménique à l'église catholique du bourg, suivie de la traditionnelle remontée du boulevard Bertin Maurice à pied, jusqu'au chapiteau dressé devant le centre culturel pour la tenue des discours officiels et le vin d'honneur.

Après la prise de parole de la représentante du quartier n°2, la Présidente, le député, comme la préfète, n'ont pas perdu de vue le sujet qui unissait l'assistance en ce 21 juillet. Ils ont avant tout rendu un hommage appuyé au « bâtisseur de la liberté » Victor Schœlcher, en rappelant tour à tour l'importance de

son combat et la nécessité de protéger ce qui fait la force de Saint-Martin : la fraternité et l'unité de sa population.

Monsieur Victor Benjamin de l'association musicale Gunslingers, a reçu la médaille du député Daniel Gibbs et les chaleureux remerciements de la Présidente Aline Hanson pour son implication sans faille auprès de la jeunesse locale à qui son association enseigne le steel pan depuis plusieurs décennies.

La partie officielle achevée, l'assistance a partagé le traditionnel vin d'honneur au rythme de la formation musicale Jolly Boys.

Les festivités se sont poursuivies dans l'après-midi sous la forme de jeux pour les enfants et d'épreuves sportives sur terre comme sur l'eau pour occuper les plus grands, avant de laisser place au magnifique feu d'artifice et au concert musical, qui ont clôturé la fête traditionnelle de Grand Case dans une ambiance amicale et festive.



Zoom sur la fête de la mer à Grand Case

Organisée par l'association des métiers de la mer METIMER et son président Bülent Gülay, la fête de la mer a tenu toutes ses promesses, les 28 et 29 mai derniers. La collectivité de Saint-Martin qui soutient de nombreuses associations dans leurs projets encourage ce type d'initiative populaire et festive.

Le bilan de la 7e édition de la fête de la mer, tiré par le président de METIMER, Bülent Gülay, est

particulièrement satisfaisant : 8000 tickets vendus, 2500 personnes ayant pratiqué une activité durant ce week-end de fête.

« Unique dans les Caraïbes, cette fête populaire est l'occasion pour de nombreuses familles de découvrir la palette des activités nautiques disponibles sur notre île et de rencontrer les acteurs du secteur. Les 6000 euros de bénéfices récoltés par l'association Metimer ont été reversés à 4 jeunes

Saint-Martinois qui partent faire des compétitions dans les domaines nautiques du surf, du kite surf, de windsurf et de ski nautique », indique Bülent Gülay.

Organisée le dernier week-end du mois de mai, la fête de la mer est devenue une manifestation incontournable à Saint-Martin, réunissant petits et grands autour des joies de la mer. Rendez-vous est déjà pris pour l'année prochaine.



Une minute de silence pour les victimes de Nice

Une minute de silence a été observée, lundi 18 juillet 2016, à midi, devant le monument aux Morts de Saint-Martin, en hommage aux victimes de l'attentat commis à Nice, au soir du 14 juillet.

La Présidente Aline Hanson, la Préfète Anne Laubies, les élus territoriaux, le commandant Jean-Luc Deras, chef de la SPAF de Saint-Martin, des membres des forces de l'ordre et de la société civile, ont pris part à cet hommage officiel observé sur tout le territoire français.



« Nous adressons tout notre soutien aux Niçois qui ont été touchés dans leur chair et dans leur cœur. Ils peuvent être assurés de la solidarité profonde du peuple saint-martinois (...). L'heure est au recueillement et à l'unité du peuple français, face au terrorisme qu'il faut combattre de toutes nos forces, en brandissant haut et fort nos valeurs de liberté, égalité et fraternité », a déclaré la Présidente Aline Hanson dans un communiqué de presse au lendemain de l'attentat de Nice.

La route du Pic Paradis dotée d'un asphalte tout neuf !

La collectivité de Saint-Martin - Direction des routes et des Bâtiments du pôle de développement Durable - a terminé les travaux de réfection de la route du Pic Paradis. Désormais, cet axe routier emprunté par les riverains, mais aussi par les nombreux touristes visitant le Pic Paradis et la Lottery Farm, est revêtu d'un enrobage d'asphalte, ce qui est une première dans ce secteur.

Il est à noter qu'en parallèle des travaux de voirie réalisés par la collectivité,



EDF procède à l'enfouissement coordonné des câbles électriques ; un travail conséquent, qui conduira à terme à voir moins de fils électriques au-dessus de la voie pour une meilleure sécurité en cas d'ouragan.

Successful Departure : une aide précieuse avant la rentrée !

La collectivité de Saint-Martin organise, vendredi 12 août 2016, la 4e édition de son opération « Successful Departure », dans les locaux de la CCISM, à Concordia, de 16 heures à 19 heures. Par cette action annuelle, la collectivité s'emploie à informer et accompagner les jeunes en partance pour des études hors du territoire.



Chaque année, le 12 août, Journée internationale de la jeunesse, la collectivité de Saint-Martin organise sa manifestation Successful Departure. Animée par le service Jeunesse & Sports, cette journée d'information veille à renseigner les futurs étudiants, à leur apporter une aide logistique et de la documentation pour préparer leurs études dans l'hexagone, en Martinique, ou encore en Guadeloupe.

Avec ses partenaires, la CAF, la banque BDAF, l'association des parents d'élèves, Initiative Saint-Martin et l'association Pel'icarus, la collectivité organise des échanges entre des étudiants déjà installés dans les villes universitaires, et ceux qui s'apprentent à partir. Les futurs étudiants pourront ainsi glaner des informations précieuses sur leur nouvelle vie, et tout savoir sur les bons gestes à adopter lorsqu'on part s'installer loin de la famille.

La collectivité de Saint-Martin vous invite à venir nombreux, vendredi 12 août à la CCISM, vous renseigner et partager un bon moment autour de conseils avisés sur la vie étudiante.

La Présidente Aline Hanson condamne l'agression mortelle de Wendy Montulet

« La mort de Wendy, partie faire son footing, samedi, en direction des Terres-Basses, est un véritable choc. Mes premières pensées vont aux parents de la jeune femme qui séjournèrent avec elle sur le territoire. Je leur adresse tout mon soutien et celui de la collectivité de Saint-Martin.

Je salue le travail et l'engagement sans faille des services de l'état. Je sais que tous les moyens sont déployés et j'espère que la lumière sera faite rapidement sur les circonstances de la mort de Wendy.

Si la piste criminelle privilégiée par les enquêteurs se confirme, nous devons tirer les conclusions de cet acte effroyable, commis sur notre sol.

Très touchés, les élus du conseil territorial et la population de Saint-Martin adressent à la famille et aux proches de Wendy leurs sincères condoléances et les assurent de leur soutien indéfectible. »

Aline HANSON
Présidente du conseil territorial de Saint-Martin

Exonération des donations : l'exonération est prolongée jusqu'au 31 juillet 2017



Lors de sa séance du 30 juin dernier, à l'initiative de sa Présidente, Madame Aline Hanson, le conseil territorial a décidé, à l'unanimité des membres présents, de prolonger jusqu'au 31 juillet 2017 le dispositif d'exonération fiscale qui permet aux familles d'organiser, en franchise de droit de donation, la transmission de leur patrimoine immobilier.

Cette mesure permettra à celles et ceux qui rencontrent des difficultés pour

reconstituer leurs titres de propriété et/ou pour délimiter leurs parcelles de terrain de disposer d'un délai supplémentaire de sept mois pour réaliser ces démarches.

De la même façon, l'exonération de droit de partage destinée à encourager la sortie des indivisions est prorogée jusqu'au 31 juillet 2017.

Le nouveau plateau sportif de Concordia opérationnel !

La collectivité de Saint-Martin a le plaisir d'informer le public de la réouverture, à compter du vendredi 22 juillet 2016, du plateau sportif de Concordia.



Situé rue Jean-Luc Hamlet, tout près de la Médiathèque territoriale, ce plateau sportif a été rénové dans le cadre de la campagne de remise aux normes des infrastructures sportives publiques du territoire, engagée par la Collectivité. Ces aménagements sont cofinancés par la Collectivité de Saint-Martin et l'état, sur le contrat de développement Etat-COM.

Le plateau a été entièrement repensé par la Direction de la Jeunesse, des Sports et de la vie associative de la Collectivité, dans le but d'offrir au public un équipement fonctionnel et adapté aux besoins. Il est composé de deux terrains de mini-foot, un terrain de basketball, un terrain de volleyball, un boulo-drome de 6 terrains de jeu.

L'infrastructure sera ouverte au public tous les jours, de 8 heures à 20 heures. L'éclairage public sera installé à la rentrée de septembre, pour permettre une utilisation de nuit, jusqu'à 22 heures.

La collectivité de Saint-Martin invite le public à venir découvrir ce nouvel équipement, et à utiliser ces installations publiques dédiées au développement du sport et de la détente.



La direction de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative du pôle de développement Humain de la Collectivité de Saint-Martin, a réuni, vendredi 15 juillet 2016, les responsables des associations sportives de Saint-Martin. L'objectif de cette réunion informative était double. Il était en premier lieu de renseigner les responsables des associations sur la bonne gestion d'une association et les gestes administratifs à adopter, et dans un second temps de les informer sur les procédures en vigueur concernant la souscription à une subvention territoriale.

Construction de trottoirs à Cripple Gate

La collectivité de Saint-Martin informe la population qu'il sera procédé, à compter du mardi 19 juillet 2016, à la réalisation de trottoirs dans le secteur de Cripple Gate aux abords de la Nationale 7, pour la sécurité des piétons.

La zone de travaux sera située entre le croisement de Friar's Bay et le croisement de Colombier. Les travaux se dérouleront sur une durée de 4 semaines.

La collectivité invite les automobilistes à rouler prudemment à proximité des travaux et s'excuse auprès des riverains de la gêne occasionnée par cette réalisation d'utilité publique.

Pour toute information complémentaire, merci de contacter la direction des routes et des bâtiments au 0590 52 27 30.

Les travaux parasismiques du lycée des îles du Nord ont débuté

Madame Aline HANSON, Présidente du conseil territorial de Saint-Martin, informe l'ensemble des administrés résidant à proximité du Lycée des Îles du Nord (Concordia), que dans le cadre du confortement parasismique de ce bâtiment, des travaux seront engagés pendant les grandes vacances.

Les travaux de démolition se dérouleront à compter du début du mois de juillet 2016, pour une durée prévisionnelle de 2 mois. Les travaux de reconstruction de cet établissement s'échelonnent jusqu'en janvier 2017.

La Présidente tient à s'excuser par avance auprès des riverains pour les nuisances sonores et les émanations de poussière qui seront occasionnées dans le cadre de cette réalisation.

La Collectivité de Saint-Martin remercie les riverains de leur compréhension.

Bus urbains : Rappel des conditions de transport dans le centre-ville de Marigot

Les arrêtés n°100-2009 et 105-2010 et n° 1054-2016 réglementent la circulation des véhicules de transport en commun amenés à traverser le centre-ville de Marigot. Ils indiquent les rues et sens de circulation interdits aux véhicules de transport de passagers (à ne pas confondre avec les transports touristiques qui ont accès à tout le territoire, à l'instar des taxis). Le plan (ci-joint) du centre-ville de Marigot indique clairement les différentes voies de circulation possibles.

La Collectivité de Saint-Martin rappelle ici les consignes à respecter par les usagers et transporteurs en matière de stationnement des bus aux arrêts prévus à cet effet.

Un rappel solennel est lancé aux transporteurs et aussi aux usagers pour le respect de l'axe du boulevard de France, qui constitue le seul circuit autorisé pour circuler en direction de Sandy-Ground et des Terres-Basses. Les personnes en attente de bus sont appelées à patienter dans les abribus du boulevard de France, sur le Front-de-Mer, et non aux coins des rues de la Liberté et du Président Kennedy, au pied de l'immeuble Les Amandiers ou devant les devantures des magasins. Il en est de même à l'angle du rond-point d'Agrément et de la route de Mome Valois où les arrêts et le stationnement sont interdits. En direction de Grand-Case, les chauffeurs de bus et les passagers en attente, sont invités, pour tout arrêt, à faire usage du dégagement (arrêt de bus) situé avant le rond-point.

Pour des règles évidentes de sécurité, il est impératif d'utiliser les arrêts de bus et de ne pas s'arrêter en pleine rue et à chaque coin de rue pour la dépose ou le chargement de passagers. L'adoption par les exploitants d'un comportement civique et professionnel contribuerait à une sensible amélioration du flux de circulation dans le centre-ville de Marigot et ses abords et, éviterait les bouchons et la gêne constante occasionnée aux autres automobilistes et usagers de la route.

• La réglementation en vigueur

Conformément à l'article 518 du Code de la Route, les chauffeurs exploitants de véhicules de transport en commun, en activité, sont tenus de s'arrêter dans les points d'arrêts pour la dépose et le chargement des passagers. Cette obligation est assortie d'une interdiction de s'arrêter en dehors des points d'arrêts non autorisés. Les transporteurs surpris en infraction seront poursuivis et arrêtés par les forces de l'ordre.

• Les points d'arrêts

En dehors de l'espace réservé à la Gare Routière Antoine GUMBS, les points d'arrêts de bus, avec ou sans abribus, doivent être empruntés pour déposer et récupérer les passagers. Les points d'arrêts ne sont pas des zones de stationnement. En l'absence de passagers à déposer ou à récupérer, les bus ne sont pas autorisés à stationner dans les arrêts pour attendre la clientèle. Cette mauvaise pratique est surtout très courante à l'arrêt de bus de la Marina Royale, en quittant Marigot.

La Collectivité de Saint-Martin invite les chauffeurs de bus et leurs usagers à respecter ces consignes de sécurité et les remercie de leur compréhension.

La déchèterie à l'heure d'été

La collectivité de Saint-Martin informe les usagers de la déchèterie Bienvenue de Galisbay que les horaires de réception du public, durant la période estivale, ont été modifiés comme suit :

- Du 18 Juillet au 29 Août 2016 : La déchèterie sera ouverte du lundi au vendredi de 10h à 16h. La déchèterie sera ouverte de 10h à 14h les samedis du mois de juillet et fermée tous les samedis du mois d'août.

La reprise des horaires habituels s'effectuera le mardi 30 Août 2016.

Merci de noter par ailleurs que la déchèterie sera fermée :

Judis 14 juillet (Fête Nationale) et 21 juillet (Fête Victor Schoelcher)

Lundi 15 août (Assomption)

Fermeture exceptionnelle les samedis du mois d'août

La Collectivité de Saint-Martin vous remercie de votre compréhension.

Des cours de soutien gratuits au mois d'août

Le service Jeunesse & Sports de la collectivité de Saint-Martin met en place chaque année depuis 2013 des cours de soutien scolaire gratuits, du 1er au 19 août, au profit des enfants du premier degré, âgés de 6 à 12 ans. Ces cours seront dispensés, de 8h à 12h du lundi au vendredi, dans les établissements suivants :

-Ecole Primaire de Grand-case : Elie GIBS

-Ecole Primaire de Quartier d'Orléans : Quartier II

A cette occasion, nous demandons aux parents désireux d'inscrire leur enfant de se rendre directement aux établissements scolaires cités ci-dessus à partir du lundi 1er août 2016, à 9 heures.

Pièces à fournir obligatoirement pour l'inscription :

Copie du carnet de vaccination de l'enfant

Copie de l'assurance de l'enfant (activité extra-scolaire)

Copie de la pièce d'identité de l'enfant et du parent

Copie d'un justificatif de domicile (facture, EDF, GDE etc.)

Les enfants devront apporter un goûter et une bouteille d'eau. Pour la sécurité des enfants, les parents sont priés de respecter les horaires. **Pour toute information, merci de prendre contact avec les agents du service Jeunesse et Sports de la collectivité au 0590 29 59 14. Fax : 0590 29 59 16.**

La Présidente félicite les nouveaux diplômés

La Présidente Aline Hanson a félicité par voie de presse les nouveaux bacheliers de Saint-Martin et l'ensemble des lauréats ayant obtenu leur diplôme dans les filières générales, technologiques et du 2nd cycle.

« Je suis très fière de tous les lauréats de Saint-Martin, qui ont obtenu leur diplôme avec succès. Je salue votre engagement personnel et je sais que ce nouveau sésame vous ouvrira de nouvelles portes, pour poursuivre vos études ou construire votre projet professionnel. Comme chaque année, la Collectivité de Saint-Martin honorera l'ensemble de ses bacheliers, ainsi que les étudiants du 2nd cycle qui ont obtenu leur BTS, DUT, Licence, Master ou Doctorat, lors de la soirée des Lauréats, qui se tiendra vendredi 29 juillet 2016. »

Les lauréats aux examens 2016 ont été honorés, vendredi 29 juillet, lors de la cérémonie des Lauréats, qui s'est tenue au centre culturel de Sandy Ground dans une ambiance chaleureuse et joyeuse.

Découvrez le dispositif de l'apprentissage

Dans le cadre du développement de l'apprentissage sur notre territoire, la Collectivité de Saint-Martin lance, en partenariat avec le CFA, une campagne d'information visant à informer le public sur le dispositif de l'apprentissage en vigueur sur notre territoire.

A quoi sert l'apprentissage, qui peut y prétendre, quels secteurs professionnels sont concernés, quels diplômes, quelles aides, quelle rémunération ?

Autant de questions que se pose le public, auxquelles la collectivité de Saint-Martin et le CFA apportent les réponses ci-dessous :

L'APPRENTISSAGE, POUR QUOI FAIRE ?

Pour bénéficier :

- d'une formation en alternance qui associe une formation pratique et concrète chez un employeur et des enseignements plus théoriques en lien avec ce qui est fait en entreprise dispensés dans un centre de formation d'apprentis. Un tiers du temps est passé en CFA, les deux autres tiers sont en entreprise.
- d'un statut de salarié (avec les mêmes droits et la même couverture sociale), d'une rémunération (pourcentage du SMIC et exonération fiscale) y compris pendant la période de formation théorique au CFA.
- d'un même diplôme professionnel que celui préparé sous le statut d'élèves, y compris des diplômes de l'enseignement supérieur.
- des chances de se voir offrir un emploi auprès d'un maître d'apprentissage une fois son diplôme obtenu.

Les centres de formation d'apprentis (CFA) dispensent une formation générale, technologique et pratique. En contact étroit avec le monde professionnel, ils sont le lieu privilégié d'une pédagogie spécifique à l'apprentissage de chaque métier.

Fondé sur le **transfert de compétences par les tuteurs et les maîtres d'apprentissage**, il offre aux jeunes un itinéraire concret pour acquérir à la fois connaissance théorique et aptitude pratique pour maîtriser un métier, pour comprendre l'entreprise, acquérir les savoir-faire indispensables et ainsi accroître leurs aptitudes à être plus rapidement intégrés dans les entreprises. C'est un contrat de travail de type particulier.

QUI PEUT ET COMMENT DEVENIR APPRENTI DANS UN CFA ?

L'apprentissage est une formation en alternance : il associe une formation chez un employeur et des enseignements dispensés dans un centre de formation d'apprentis (CFA).

Qui peut devenir apprenti ?

Pour devenir apprenti, il faut être âgé de 16 à 25 ans au début du contrat d'apprentissage et être reconnu apte à l'exercice du métier lors de la visite médicale d'embauche.

Les jeunes âgés d'au moins 15 ans peuvent souscrire un contrat d'apprentissage s'ils ont accompli la scolarité du premier cycle de l'enseignement secondaire (3e).

Les plus de 25 ans peuvent entrer en apprentissage sous certaines conditions, en particulier pour les jeunes handicapés.

Les jeunes de 15 ans et plus, quelle que soit leur origine scolaire, peuvent être accueillis en centre de formation d'apprentis ou en lycée professionnel. Ils y suivent, sous statut scolaire, une formation en alternance. Cette formation, dénommée « dispositif d'initiation aux métiers en alternance » (DIMA), est destinée à faire découvrir un environnement professionnel correspondant à un projet d'entrée en apprentissage.

Quelles sont les démarches ?

Première démarche : rechercher une entreprise d'accueil

- se présenter ou poser sa candidature dans des entreprises que l'on connaît ou que l'on a repérées dans les annuaires
- s'adresser aux chambres de métiers et aux chambres de commerce et d'industrie
- contacter les syndicats professionnels du métier envisagé

- se renseigner auprès de Pôle emploi
- consulter les sites internet mis en place par les conseils régionaux
- s'adresser au CFA dans lequel on envisage de s'inscrire

Deuxième démarche : rechercher un centre de formation d'apprentis (CFA)

Pour cela, on peut :

À NOTER : pour pouvoir aboutir, ces démarches doivent être engagées dès les mois de mars ou avril.

- Pour le CFA *consulter la liste des CFA établie par les services des conseils régionaux
- s'informer auprès des centres d'information et d'orientation
- s'adresser au service académique de l'inspection de l'apprentissage (SAIA) du rectorat
- consulter le site internet de l'Onisep

Parfois l'ordre des démarches est inversé : on peut trouver d'abord le CFA et celui-ci peut aider à trouver l'entreprise. Mais, dans tous les cas, c'est seulement si l'on a signé le contrat d'apprentissage que l'on sera accepté au CFA.

DE SAINT-MARTIN : LYCEE POLYVALENT DES ILES DU NORD

Route de Spring BP 178 97052 ST MARTIN CEDEX 0590 29 12 36

QUELS SECTEURS PROFESSIONNELS ET QUELS DIPLÔMES ?

Organisé en filière de formation à part entière, l'apprentissage prépare à un diplôme ou un titre à finalité professionnelle enregistré au répertoire national des certifications professionnelles.

Quels diplômes ?

L'apprentissage permet de préparer :

- un **diplôme professionnel de l'enseignement secondaire** : certificat d'aptitude professionnelle (CAP), baccalauréat professionnel, brevet professionnel, mention complémentaire
- un **diplôme de l'enseignement supérieur** : brevet de technicien supérieur (BTS), diplôme universitaire de technologie (DUT), licences professionnelles, diplômes d'ingénieur, d'école supérieure de commerce, etc.
- un **titre à finalité professionnelle enregistré au répertoire national des certifications professionnelles**

Grâce à des contrats successifs, l'apprentissage permet d'accéder à tous les niveaux de qualification professionnelle du second degré ou du supérieur.

Dans quels secteurs professionnels ?

L'apprentissage prépare :

- aux métiers de l'alimentation, du commerce de détail, du bâtiment et des travaux publics
- à des métiers qui relèvent de tous les autres secteurs d'activité : hôtellerie-tourisme, services à la personne, secteur automobile, électronique, etc.

À noter : **Les formations disponibles au CFA DE SAINT-MARTIN à la rentrée 2016 :**

CAP CUISINE (1ère et 2ème année)

CAP RESTAURATION (en projet rentrée 2016)

CAP INSTALLATEUR FROID ET CONDITIONNEMENT D'AIR (2ème année)

DIMA

COMMENT SE DÉROULE LA FORMATION DANS UN CFA ?

L'apprentissage est une formation en alternance : il associe une formation générale, technologique et pratique avec une formation reçue en entreprise.

Des enseignements en centre de formation d'apprentis (CFA)

Le temps de formation dans un CFA est d'au moins **400 heures par an** :

- **800 heures pour le CAP** en deux ans
- **1850 heures pour le baccalauréat professionnel** en trois ans

Ce temps est plus court que celui des formations dispensées dans les lycées professionnels ou technologiques mais il ne faut pas oublier que le **temps passé en entreprise est aussi un temps de formation**. Le CFA dispense



les enseignements nécessaires pour préparer le diplôme prévu au contrat d'apprentissage.

Les programmes de formation et les épreuves d'examen sont identiques pour les élèves et les apprentis préparant les mêmes diplômes.

Au CFA, l'apprenti garde son statut de salarié. La période au CFA est donc rémunérée comme temps de travail.

Au CFA, l'apprenti suit les enseignements prévus dans les programmes et les règlements d'examen : français, mathématiques, arts plastiques et cultures artistiques, éducation physique et sportive, prévention santé environnement, enseignement technologique et professionnel, langue vivante étrangère, etc.

Un accompagnement sur mesure

La formation de l'apprenti s'effectue également au sein de l'entreprise pour laquelle il travaille.

L'apprenti est placé sous la responsabilité d'un maître d'apprentissage choisi en fonction de ses connaissances professionnelles. Le maître d'apprentissage accompagne l'apprenti tout au long de sa formation pour lui transmettre ses connaissances et savoir-faire. Il est en relation avec le centre d'apprentissage.

Dans les deux mois qui suivent l'entrée en apprentissage, un entretien est prévu entre l'apprenti, le formateur du CFA, le maître d'apprentissage et, si nécessaire, les parents de l'apprenti afin de faire une première évaluation du déroulement de la formation.

STATUT, CONTRAT ET RÉMUNÉRATION DE L'APPRENTI

L'apprenti possède le statut de salarié d'entreprise, les droits de tous les salariés et est soumis aux mêmes obligations. Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail qui lie un employeur et un apprenti. L'apprenti travaille pour l'employeur et pour cela il perçoit un salaire. Il est donc soumis aux règles du code du travail et aux conventions collectives.

Le statut d'apprenti

Le statut de l'apprenti a évolué : il est désormais apprenti étudiant des métiers. Les salaires versés aux apprentis sont exonérés de l'impôt sur le revenu dans la limite du montant annuel du SMIC. Cette disposition s'applique à l'apprenti ou au foyer fiscal auquel il est rattaché.

L'apprenti possède le statut de salarié d'entreprise, les droits de tous les salariés et est soumis aux mêmes obligations.

La couverture sociale de l'apprenti étudiant des métiers est similaire à celle des autres salariés dès 16 ans : affiliation au régime général de la sécurité sociale, congés payés, congés de maternité, droits ouverts à la retraite et aux allocations de chômage, etc.

Le contrat d'apprentissage

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail conclu pour une durée limitée ou indéterminée, signé entre un jeune de 16 à 25 ans et l'entreprise d'accueil. Dans le cas d'un contrat de travail à durée indéterminée, le jeune bénéficie du statut d'apprenti durant sa période d'apprentissage, située au début du contrat.

La durée du contrat d'apprentissage ou de la période d'apprentissage est égale au cycle de formation. Elle peut varier entre un et trois ans, selon le diplôme préparé. Elle peut être de quatre ans pour les apprentis handicapés.

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail qui lie un employeur et un apprenti. L'apprenti travaille pour l'employeur et pour cela il perçoit un salaire. Il est donc soumis aux règles du code du travail et aux conventions collectives. Il bénéficie des dispositions applicables à l'ensemble des salariés et des dispositions particulières applicables aux jeunes travailleurs.

Le contrat comporte obligatoirement une formation qui est donnée à la fois en entreprise et dans un centre de formation d'apprentis.

Tout au long de sa formation, l'apprenti perçoit un salaire correspondant à un pourcentage du SMIC déterminé en fonction de son âge et de sa progression dans le cycle de formation.

Ancienneté / âge	16-17	18-20	21 et plus
première année	25 %	41 %	53 %
deuxième année	37 %	49 %	61 %
troisième année	53 %	65 %	78 %

APPRENTISSAGE : AIDES FINANCIÈRES

Des aides financières existent pour les apprentis et leur famille.

Allocation de rentrée scolaire

L'allocation de rentrée scolaire **concerne les élèves âgés de 6 à 18 ans.**

En 2014, le montant de l'allocation scolaire était de **393,90 € par enfant de 15 à 18 ans.**

Les plafonds de ressources (année 2012) ne devaient pas dépasser :

- **24 137 €** pour un enfant
- **29 707 €** pour deux enfants
- **35 277 €** pour trois enfants
- **5 570 €** par enfant supplémentaire

L'allocation de rentrée scolaire est versée directement par les caisses d'allocations familiales fin août pour les élèves de 6 à 16 ans. Les jeunes de 16 à 18 ans la perçoivent plus tard sur présentation d'un justificatif de scolarité ou d'apprentissage.

Consulter le dossier sur l'allocation de rentrée scolaire, sur Service-public.fr Jeunes apprentis de moins de 18 ans

Les familles ne peuvent pas percevoir l'allocation pour leurs enfants de moins de 18 ans en apprentissage si le revenu net de l'apprenti dépasse 885,81 €.

Pour compter comme « enfant à charge » dans le calcul des prestations familiales, plusieurs conditions doivent être réunies. Le non dépassement de ce plafond en fait partie.

Aides financières spécifiques

Le salaire versé à l'apprenti est exonéré d'impôt sur le revenu jusqu'à un certain seuil fixé chaque année par la loi de finances.

Les parents perçoivent les allocations familiales jusqu'aux 20 ans de l'apprenti, si sa rémunération n'excède pas un plafond fixé ci-dessus.

Comme tout jeune salarié, l'apprenti peut bénéficier d'**allocation d'aide au logement** et d'un **accès privilégié aux foyers de jeunes travailleurs.**

LES AVANTAGES DU CONTRAT D'APPRENTISSAGE POUR VOTRE ENTREPRISE :

Afin d'encourager les entreprises **LA COLLECTIVITÉ DE SAINT-MARTIN** verse une indemnité compensatrice forfaitaire décomposée en 3 aides :

- 1000 euros d'**aide à l'embauche.**
- La Prime de soutien à l'effort de formation pour chaque année du cycle de formation :
 - 1500 euros pour un apprenti de – de 18 ans
 - 2000 euros pour un apprenti de 18 ans et plus
- L'Aide à l'insertion en fin de contrat d'apprentissage de 500 euros par année pour une embauche en CDI
- Des avantages fiscaux
- L'aide TPE jeunes apprentis (depuis le 1er juin 2015)
 - Vous êtes une TPE de moins de 11 salariés et vous recrutez une jeune de moins de 18 ans en contrat d'apprentissage ; les salaires vous sont remboursés à chaque trimestre.